

### Comptabilité - Exercice 2007 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, M. le Chef de Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour divers motifs et dont la ventilation s'établit comme suit :

- Budget Principal	7 570,25 €
- Budget Eau	13 812,86 €
- Budget Assainissement	8 959,58 €

A cet effet, les crédits suivants ont été ouverts aux comptes ci-après au Budget Primitif 2007 :

- Budget Principal - 65.020.654.20200	150 000 €
- Budget Eau - 65.654.30700	20 000 €
- Budget Assainissement - 65.654.30800	20 000 €

Ces crédits ouverts permettent de faire face aux dépenses proposées.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions, et, en cas d'accord, à admettre ces produits en non valeur et à en donner décharge au Chef de Service Comptable.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.*